

## Tests de laboratoire pour l'agrément des repères d'identification des bovins, des ovins et des caprins

### CALENDRIER 2025

Etape	QUI	QUOI	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre
			QUAND (date limite)	QUAND (date limite)
1	Fabricant	Informe IDELE du dépôt de sa demande d'agrément à la DGAL, et lui envoie 30 échantillons de repères (+ une pince si nécessaire) pour essais préliminaires	13/01	04/07
2	DGAL	Accuse réception au Fabricant, et informe IDELE en copie	27/01	25/07
3	IDELE	Adresse un devis au fabricant pour la réalisation des essais de laboratoire, Fournit au fabricant les caractéristiques des échantillons de test	31/01	27/08
4	Fabricant	Retourne à IDELE le devis signé « bon pour accord »	04/02	01/09
5	IDELE	Confirme la commande des tests auprès du laboratoire	07/02	01/09
6	Fabricant	Envoie les échantillons de test à IDELE	21/02	15/09
7	IDELE	Transmet les échantillons de test au laboratoire	26/02	19/09
8	Laboratoire	Lance les tests (J)	03/03	22/09
9	Laboratoire	Transmet le rapport de tests de laboratoire et les échantillons à IDELE : - Tests PARTIELS (sans vieillissement), à J+5 semaines - Tests COMPLETS (avec vieillissement), à J+10 semaines	07/04	27/10
			12/05	01/12
Tests PARTIELS :				
10	IDELE	Transmet le rapport d'essais (préliminaires + laboratoire) à la DGAL	22/04	12/11
Tests COMPLETS bovins :				
10	IDELE	Transmet le rapport de tests de laboratoire au fabricant, Si tests labo OK, confirme le lancement de l'essai de terrain aux MOIPG	16/05	08/12
Tests COMPLETS ovins et caprins :				
10	IDELE	Transmet le rapport d'essais (préliminaires + laboratoire) à la DGAL	02/06	15/12